

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2015 :

Convocations : 02/02/2015

Excusée : Madame Pascaline MULLER.

Invitation des Présidents d'Associations pour une discussion libre :

Les Présidents ont été invités par le Maire pour présenter leur association et répondre aux questions des conseillers. Adeline AMIOT ne peut assister, l'Association 1, 2, 3 n'est pas représentée.

Gilles SARRE, Président depuis 26 ans de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques), affiliée à la Fédération Départementale et est soumise aux règles en vigueur (transmises par la Préfecture). Le garde de la Société est nommé par arrêté préfectoral, après avoir suivi une formation. Des nouveaux statuts ont été approuvés depuis quelques années. La Société dispose de 2 ruisseaux pépinières : Ribévaux et Grandvau. Les principaux revenus de l'Association sont assurés par la vente des cartes, une subvention de la Fédération pour compenser la réciprocité, les manifestations et une subvention communale (pour les cartes enfants et cartes jeunes). L'Association compte 79 adhérents.

Le guide du pêcheur est un excellent document détaillé sur la pratique de la pêche en Haute-Marne.

Le Président rappelle le déroulement de la création du ponton handipêche. Il en profite pour remercier la commune de sa participation de 2 000.00 Euros et informe le conseil que l'AAPPMA n'a qu'une somme minimale à sa charge.

Sur proposition du conseil, le Président réfléchira avec son bureau à une nouvelle animation menée par sa Société.

Redevance incitative du SMICTOM Centre :

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères informe la population de la mise en place d'une redevance incitative à compter du 1^{er} janvier 2017. Un courrier a été envoyé à chaque foyer indiquant les premiers éléments :

- réunions publiques courant 2015,
- fin 2015, visite à chaque foyer pour indication du nombre de personnes afin de déterminer la taille de la poubelle pucée,
- à compter du 1^{er} janvier 2016, seules ces poubelles seront prises en charge,
- courant 2016, chaque foyer recevra, en plus de sa facture normale, une facture à blanc pour comparaison

Fleurissement 2015 :

- Pascaline MULLER ne souhaite plus avoir la responsabilité de cette commission, même si sa participation reste acquise. Il convient d'avoir un responsable : Mesdames Michèle PHILIPART et Marie-Lise LEGRAND et Monsieur Philippe MANZONI.
- Pour la plantation d'arbustes place de la Forge, les conseillers municipaux remercient Hugues FISCHER pour le terrassement et la mise en place de la terre, les bons offerts par le Conseil Général seront utilisés pour l'achat des arbustes.
- La commission se réunira vendredi 13 février à 18 h 30 en mairie pour définir d'éventuelles autres plantations et achats de bacs et jardinières.
- Le fleurissement de printemps (tulipes, narcisses, muscaris, fritillaires) a été mis en place en novembre par Gerrit de Wilde, Alain Reine et la commission. Les rosiers ont été échangés entre la cour d'honneur de la mairie et les sanitaires du camping suite à des erreurs de mise en place.

Questions diverses :

Sanitaires du camping : les soldes de subventions arrivent (Etat, Conseil Général) et celle du Conseil Régional est en attente. Le FCTVA 2013 est en cours de versement. Un devis pour l'étanchéité des douches par l'Entreprise BGC qui propose l'installation de plexiglas pour 630.00 Euros HT a été accepté.

Travaux mairie : les dossiers de demandes de subventions ont été déposés. Pour le Conseil Général : les travaux seraient éligibles au FTI (Fonds de Travaux Importants) pour 20 % et au FAL (Fonds d'Aménagement Local) pour 30 %, en attente de confirmation.

Logement 4 rue de la Côte : les fenêtres ont été posées le 5 janvier dernier. La locataire remercie le conseil municipal. La facture est conforme au devis.

Réseau d'eau : Une pompe à la station de pompage a été changée, l'ancienne avait 23 ans. La seconde avait été remplacée en 2014.

Fuite d'eau : le Maire détaille le processus : un relevé du pompage est réalisé chaque samedi matin, s'il apparaît une sur-consommation, le SATEP (Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable) du Conseil Général est contacté pour effectuer la recherche de la fuite, puis une entreprise intervient pour la réparation. La dernière, courant janvier, a été détectée chemin de la fontaine, 420 m3 supplémentaires ont été pompés (40 m3 par jour en plus), le constat a été effectué le samedi, le SATEP a été appelé le lundi et le technicien est intervenu le mardi matin puis l'entreprise était présente le mercredi matin.

Réseau d'assainissement : Une pompe de relevage a été remplacée au poste du préau pour 1 875.00 Euros HT, la seconde avait été remplacée en 2014.

Route départementale : Le Conseil Général prévoit un renouvellement de la couche de roulement sur les RD 40, RD 40A et RD 258 courant 2015.

Balise entre ferme de Grandvau et écluse de Grandvau : suite aux remarques de plusieurs habitants, le maire a interrogé le responsable du centre technique de Juzennecourt qui lui a expliqué qu'un ouvrage d'art constituait un danger et que la pose d'une balise était nécessaire.

Coffrets électriques camping : après réflexion, le matériel nécessaire à la fabrication de réhausses est commandé, Hugues FISCHER et Philippe MANZONI se chargent des découpes et des soudures. Le devis des Entreprises PARISOT et MESTRE sont reçus, celui de l'Entreprise PIOT de Brethenay n'est pas parvenu.

CCBBVF : la fiche de manifestation de la foire a été complétée. Une refonte du site internet est prévue cette année. Le plafond de ressources pour l'aide à la réfection des façades a été revu à la hausse, des renseignements peuvent être fournis en mairie ou au bureau de la Communauté de Communes.

2 rue de la Biche : Le Maire a informé Monsieur le Préfet du renoncement de la commune à l'aide parlementaire de 20 000.00 Euros prévue de Monsieur Charles GUENE, Sénateur de la Haute-Marne. Un courrier a été reçu ce jour de ce dernier qui regrette la décision du conseil municipal.

Téléthon 2014 : la commune a reçu son diplôme pour la subvention versée en 2014.

Analyses de l'eau potable : Les dernières analyses effectuées sont conformes aux normes.

Unité de méthanisation : une construction va être réalisée chez Monsieur Thierry COURAGEOT à Marbéville, la chaleur produite servira à sécher des plaquettes forestières.

Routes forestières : les subventions prévues sont accrodées (FEADER et GIP). Les demandes de versement d'acomptes seront faites dès le commencement des travaux.

PEDT (Projet Educatif Territorial) : il a été adopté par le Conseil D'Ecole et le SIVOM. Le Fonds de Soutien à l'organisation des activités périscolaires devient donc pérenne. Monsieur le Président du SIVOM a informé les délégués de l'excellente fréquentation de ces activités : de 80 à 90 % des enfants.

SDEHM : les statuts ont été modifiés et le SDEHM a, depuis le 8 janvier 2015, la compétence TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). La commune aura à charge le forfait de base comprenant l'assainissement, l'eau et le cimetière pour 250.00 Euros représentant l'intégration des données.

Bâches STEP : des trous de rongeurs ont été constatés par les ouvriers syndicaux. Les réparations seront effectuées après l'achat des matériaux nécessaires (géo-membrane et colle).

Forêt : le martelage a été réalisé récemment : dans les parcelles 70 et 71, 1000 m3 de BI (Bois d'Industrie) seront mis en vente en juin 2015, 175 m3 BO (Bois d'œuvre) + 250 m3 de houppiers pourront être mis en vente en septembre 2016. Pour les parcelles 45 et 46, l'agent patrimonial signale qu'il s'agit de belles coupes avec un volume de bois d'œuvre intéressant. Le Maire a mis à disposition la petite salle pour une réunion régionale de l'ONF le mardi 3 février.

Avenir des communes : les conseillers prennent connaissance d'extraits du CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) et de la première réponse apportée par l'Association des Maires de France.

Murets entre les logements communaux rue de la Côte et la propriété de M. TCHERNISHOFF : ces murets d'une longueur de 30 m sont en très mauvais état et appartiennent à la commune. M. Gérald TCHERNISHOFF se propose de faire installer un grillage sur ces murets. Suivant le devis établi par la Société MESTRE, la réfection de la partie maçonnerie a un coût de 3 700.00 Euros HT, les conseillers proposent à M. TCHERNISHOFF :

- que son assurance prenne en charge une partie défectueuse due à la présence d'un noisetier,
- de participer aux frais de maçonnerie jusqu'à 50 %.

Une convention sera établie avec la commune et le conseil se prononcera en fonction des réponses de M. TCHERNISHOFF.

Réfection de la salle de musique : Les services techniques de la Communauté de Communes, pour le compte du SIVOM, vont rénover la salle de musique située au 1^{er} étage du bâtiment communal pendant les vacances de février. La convention est en cours de rédaction. Les frais d'utilisation (chauffage, électricité, ménage) sont à la charge de la commune, comme pour Bologne, Viéville et Froncles.

Repas des anciens du CCAS : le repas s'est déroulé dans une excellente ambiance avec une belle prestation du traiteur et de l'animatrice. Le CCAS réfléchira à l'organisation d'une manifestation payante du même type ouverte à tous.